

CR DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2021

1 - Décès de Jean-Philippe ROUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Jean-Philippe ROUX, 4ème Adjoint, il convient de compléter la liste des Conseillers Municipaux dans l'ordre de la liste et après avoir obtenu son accord, Sandrine THEVENIN accepte le poste de Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire ne souhaite pas renouveler le poste de 4^{ème} Adjoint.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la proclamation de l'élection ainsi que l'inscription au tableau du Conseil Municipal de Madame Sandrine THEVENIN.

2 - Plan de financement mobilier périscolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper la salle périscolaire de mobilier subventionnable à 80% par la CAF du Cher suivant le plan de financement ci-après :

Coût du mobilier3 319,60 € HTSubvention CAF2 655,68 € HTPart Communale663,92 € HT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accepter le plan de financement tel que présenté pour le mobilier de la salle périscolaire et accepte les devis pour un montant de 3 319,60 € HT.

3 - Modification de la durée du temps de travail de Madame BOUET Isabelle

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter une heure à la durée hebdomadaire d'Isabelle BOUET pour effectuer le ménage au nouvel Atelier Communal et faire la traversée des enfants après la pause déjeuner. Madame BOUET Isabelle sera donc à 32h00 par semaine au lieu de 31h00, celle-ci nous a confirmé son accord.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de valider la modification du temps de travail de Madame BOUET Isabelle pour une durée hebdomadaire qui passe à 32h00 au lieu de 31h00 initialement.

4 - Règlement intérieur de la Médiathèque

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'adopter le règlement intérieur de la Médiathèque, l'ancien est rendu caduque, puisque celle-ci est devenue Communale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de valider le règlement intérieur de la Médiathèque tel que présenté.

5 - Décision Modificative 1 - Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM Budgétaire pour alimenter le compte pour divers travaux d'assainissement :

	Fonctionnement		Inv	estissement
D	611	= + 22 000.00	D 2158	= + 60 000.00
R	774	= + 9 000.00	D 2313	= -60 000.00
R	7068	= + 13 000.00		

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve la Décision Modificative 1 sur le Budget Assainissement.

6 - Décision Modificative 1 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire une DM Budgétaire pour régulariser une écriture relative à un virement reçu du Budget de l'Entente sur ordre du Trésorier :

	Fonctionnement	Investissement
D	60633 = + 1 000.00	
D	615231 = + 500.00	
D	6156 = + 683.21	
R	002 = + 2 183.21	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve la Décision Modificative 1 telle que présentée ci-dessus sur le Budget de la Commune.

7 - Décision Modificative 2 - Budget Commune

	Fonctionnement	Investissement
D		D 2313 = +60 000.00
R		R 1641 = + 15 000.00
R		R 10226 = + 15 000.00
R		R 13251 = +30 000.00

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve la Décision Modificative 2 telle que présentée ci-dessus sur le Budget de la Commune.

Dominique LEVEQUE.